



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2018-2019

ENTRE **COLLÈGE STANISLAS**, une société sans but lucratif ayant une place d'affaires au 780, Boulevard Dollard, Outremont, Montréal (QC) H2V 3G5; (ci-après : le « **Collège** »), dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale entre les gouvernements de la France et du Québec.

ET les responsables légaux de l'élève (*Nom Prénom de l'élève*) :

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		

ET le(s) responsable(s) financier(s) du même élève :

	Responsable financier 1	Responsable financier 2
Nom		
Prénom		

Ci-après conjointement dénommés « Les Responsables ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

L'enseignement dispensé aux élèves des classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e par le Collège nécessitera à la rentrée 2018, pour chacun d'entre eux, l'utilisation d'une tablette électronique iPad, propriété du Collège ci-après dénommée « la Tablette ».

Le présent contrat définit les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la Tablette pour l'année scolaire 2018-2019.

Article 2 – Description sommaire de la Tablette

La Tablette type mise à disposition de l'élève par le Collège comporte minimalement les caractéristiques suivantes :

- La version du iPad* la plus récente, disponible et conforme aux besoins pédagogiques du Collège, est actuellement le iPad Air (5) 128 GO.
- WIFI seulement (sans accès au réseau cellulaire 3G)



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2018-2019

- Étui de protection robuste
- Une assistance technique pour la durée d'utilisation de l'appareil mis à disposition (voir Article 5)
- Un outil d'administration de l'appareil
- Accès au portail éducatif en ligne, manuels scolaires et applications (voir Article 3)

Le Collège prévoit renouveler la Tablette de l'élève au terme de la troisième année d'utilisation.

* Les modèles de iPad changent fréquemment. S'il y avait changement de modèle d'ici la mise à disposition de la Tablette, l'appareil de substitution aurait des performances similaires ou supérieures au iPad Air (5) 128 GO.

Article 3 – Accès au portail éducatif en ligne, manuels scolaires et applications

Des applications seront installées sur la Tablette en fonction du niveau des classes et des matières enseignées. Il y a différents types d'applications :

- La plateforme pédagogique du Collège : Oïda
- Des manuels scolaires numériques
- La suite Office 365, versions en ligne (Word, Excel, Sway, OneDrive, PowerPoint, OneNote)
- Une sélection des applications natives fournies avec l'appareil
- Des applications généralistes complémentaires
- Des applications disciplinaires liées aux différentes matières.

Article 4 – Administration et contrôle de l'appareil

Le Collège utilise une plateforme d'administration de la flotte de Tablettes permettant de gérer les ressources numériques utiles aux élèves et d'assurer une supervision efficace du travail en classe. Comme la Tablette a une vocation pédagogique, certaines fonctionnalités sont volontairement verrouillées.

Article 5 – Assistance technique, protection de la Tablette et de l'étui

Les Responsables devront sensibiliser leur enfant au fait que la Tablette est un outil de travail et qu'elle constitue un matériel didactique fragile.

Problèmes de fonctionnement : En cas de problèmes de fonctionnement de la Tablette, le personnel du service informatique du Collège sera disponible sur rendez-vous, pour effectuer les ajustements nécessaires.

Bris de la tablette : En cas de bris sur la Tablette, l'appareil sera immédiatement expédié chez le fournisseur pour réparation. Les frais induits (frais de franchise de 50\$ ou coût de réparation selon le diagnostic) seront facturés à l'auteur du bris, conformément au règlement intérieur, ou par défaut aux Responsables.

Accommodation durant la période de réparation : Le Collège fournira à l'élève une Tablette de remplacement durant la période de réparation.

Important : Aucune Tablette ne sera prêtée si elle a été oubliée à la maison ou si elle est déchargée.

Étui : L'étui de protection de la Tablette, fourni par le Collège, est obligatoire et doit rester dans son état initial pendant toute la durée de la mise à disposition. Il est essentiel que la Tablette demeure en tout temps dans son étui afin de la protéger.



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2018-2019

En cas de bris de l'étui, l'étudiant doit se rendre au secrétariat de la directrice de division pour se procurer un nouvel étui à son coût de remplacement.

Article 6 – Perte ou vol

Si la Tablette est perdue ou volée, les Responsables recevront une facture basée sur la valeur résiduelle du coût de la mise à disposition de l'appareil sur trois années.

Article 7 – Contenu et utilisation de la Tablette

7.1 Responsabilité de l'utilisateur

La Tablette est sous la responsabilité des Responsables de l'élève ;

- En cas d'utilisation frauduleuse ou illicite de la Tablette, les Responsables sont les seuls et uniques responsables de cette utilisation à la complète exonération du Collège.
- Les Responsables déclarent avoir pris connaissance de la Charte pour un usage responsable de la Tablette et s'engagent à la respecter et la faire respecter par l'élève.

7.2 Vérification par le Collège

En tout temps, le contenu de la Tablette pourra être vérifié à la demande de la direction du Collège.

La présence de contenu personnel sur la Tablette ne pourra jamais être invoquée pour empêcher le Collège de procéder à la vérification de celle-ci ou d'y ajouter tout le contenu pédagogique nécessaire aux apprentissages de l'élève.

Article 8 – Mise à disposition durant le congé d'été

La Tablette est mise à disposition des Responsables par le Collège, à l'occasion de la rentrée scolaire et pour toute la durée de l'année scolaire.

- À la fin de l'année scolaire, l'élève de 6^e, 5^e ou 4^e réinscrit pour l'année scolaire suivante conservera sa Tablette durant les congés d'été, à moins d'impératifs nécessitant que le Collège la récupère. Il devra la rapporter à la rentrée scolaire suivante afin qu'elle soit réinitialisée.
- À la fin de l'année scolaire, l'élève de 6^e, 5^e ou 4^e non-réinscrit pour l'année scolaire suivante devra rendre sa Tablette selon un calendrier transmis par le Collège.
- À la fin de l'année scolaire, l'élève de 3^e devra rendre sa Tablette selon un calendrier transmis par le Collège.



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2018-2019

Article 9 – Conditions financières

La mise à disposition de la Tablette est facturée 370\$ (Taxes incluses) pour l'année scolaire. Ce coût apparaîtra sur les factures établies pour les frais de services éducatifs.

Le paiement sera effectué en trois versements répartis comme suit :

- 1^{er} Septembre : **quarante pour cent (40 %)** du total, soit 148\$;
- 1^{er} Décembre : **trente pour cent (30%)** du total, soit 111\$;
- 1^{er} Mars : **trente pour cent (30%)** du total, soit 111\$.

Le montant requis par le présent contrat inclut l'accès aux applications et contenus, en ligne ou installés sur la Tablette, rendus nécessaires selon le Collège pour l'usage pédagogique de celle-ci. Aucun frais supplémentaire ne sera exigé en cas d'ajout de contenu ou d'applications sur la Tablette. Aucun frais supplémentaire ne sera exigible pour la mise à disposition de la Tablette durant les congés d'été (selon les modalités de l'article 8).

Départ d'un élève

Lors du départ d'un élève avant le terme du Contrat de services éducatifs, et quel qu'en soit le motif, les Responsables devront restituer la Tablette avant le jour du départ. La mise à disposition de la Tablette sera dans ce cas facturée aux Responsables par le Collège au prorata de la durée de scolarisation de l'élève, calculée en mois.

Défaut de paiement

Le défaut de paiement d'un versement prévu au contrat présente les mêmes conséquences que le défaut de paiement des frais de scolarité du Contrat de services éducatifs.



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE : 2018-2019

18. DISPOSITION FINALE

Le Collège s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.

À, Le

Nom et prénom de l'élève :

Numéro d'identification de l'élève :

Classe de : 6^e 5^e 4^e 3^e

Par (*Responsable Légal 1*) _____
Nom – Prénom - Signature

Par (*Responsable Légal 2*) _____
Nom – Prénom - Signature

Par (*Responsable Financier 1*) _____
Nom – Prénom - Signature

Par (*Responsable Financier 2*) _____
Nom – Prénom – Signature